

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 JUIN 2025

OBJET : Délibération pour valider le devis du curage des lagunes des Costes et du dégrilleur

Le dix juin deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Aubessagne, sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE.

Nb de membres en exercice : 16
Secrétaire de séance : Serge BLANC
Convocation en date du : 24 mai 2025

PRESENTS : ACHIN Richard, BLANC Serge, M. BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Thierry, GALLAND Daniel, GRIVEL Norbert, MAGNAN Richard, OLLIVIER Nathalie, ROCHAS Alain.

EXCUSES : BARBAN Daniel, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, HELSEN Véronique, PRAT Denis

ABSENTS : AUBERT Sylvain, CATELAN Richard

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Monsieur le Maire explique que les travaux qui avaient été prévus l'année passée n'ont pas pu être réalisés. Il présente le nouveau devis des travaux de curage de la lagune de la station d'épuration des Costes. Le devis de l'entreprise Recytec s'élève à 25 670€ HT pour réaliser les travaux suivants :

1. Analyse complète de l'innocuité des boues
2. Mise en place d'une motopompe pour évacuation de l'eau surnageante
3. Pose d'un ballon obturant
4. Curage des abords des lagunes
5. Mise en bennes et évacuation des boues pâteuses
6. Traitement des boues pâteuses par compostage

Monsieur le Maire présente également le devis du dégrilleur qu'il propose de valider pour mener ce travail en parallèle.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** le devis de Recytec pour le curage des lagunes d'un montant de 25 670€ HT et le devis pour le dégrilleur d'un montant de 3 694.30€ HT
- **DONNE** pouvoir à M. Le Maire pour signer les documents afférents à ce dossier

Ainsi fait et délibéré, A Aubessagne, les jours mois et ans susdits.

LE MAIRE,
Richard ACHIN



COMMUNE d'AUBESSAGNE

8 Chemin derrière le Serre – Chauffayer - 05800 AUBESSAGNE - Tel : 04 92 55 22 43
Mail : mairie@aubessagne.fr